



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**  
**Cinquante-sixième session**

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 11 de l'ordre du jour

**Questions relatives à la communication d'informations et à l'examen en application de l'article 13 de l'Accord de Paris : possibilités d'effectuer des examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1, et cours de formation correspondants nécessaires pour faciliter ces examens volontaires**

**Examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1, et cours de formation nécessaires**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a étudié les possibilités d'effectuer des examens volontaires des informations communiquées en application de la section IV de l'annexe de la décision 18/CMA.1 et d'organiser les cours de formation correspondants nécessaires pour faciliter ces examens volontaires, y compris les considérations budgétaires connexes<sup>1</sup>.
2. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des observations communiquées<sup>2</sup> par les Parties<sup>3</sup> et des points de vue exprimés pendant la session au sujet de ces questions.
3. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa cinquante-septième session (novembre 2022) sur la base du projet de texte disponible sur le site Web de la Convention<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> En application du paragraphe 38 de la décision 5/CMA.3.

<sup>2</sup> Voir <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

<sup>3</sup> En application du paragraphe 39 de la décision 5/CMA.3.

<sup>4</sup> <https://unfccc.int/documents/510572>.

